

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 28
 Représentés : 7
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Création d'un marché de Noël des artistes et dénomination en hommage à l'artiste fontenaisienne Jacqueline CHESTA

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme BULLET	pouvoir à	Mme MERCADIER
M. DELERIN	pouvoir à	M. VASTEL
M. CONSTANT	pouvoir à	Mme LECUYER
M. BOUCLIER	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
Mme SAUCY	pouvoir à	Mme GAGNARD
Mme BEKIARI	pouvoir à	Mme COLLET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Estéban LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-18,

Vu le règlement intérieur des salles municipales,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville souhaite soutenir les artistes locaux, et qu'elle a sollicité leur avis,

Considérant que pour animer la Ville, il a été décidé de créer une animation complémentaire à celles déjà existantes, à savoir un marché des créateurs,

DEL240926_27

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20240926-DEL240926_27-DE

Considérant l'opportunité de valoriser le tissu artistique local en période de festivités et de créer du lien avec les habitants au travers d'un marché thématique,

Considérant la nécessité d'approuver la création d'un nouvel événement,

Considérant l'opportunité de développer les actions culturelles organisées à l'Espace Rosa Bonheur,

Considérant le souhait de rendre hommage à l'artiste fontenaisienne Jacqueline Chesta décédée cette année.

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer un marché des créateurs se déroulant du 12 décembre 2024 au 15 décembre 2024 à l'espace Rosa Bonheur,

Article 2 : d'ajouter la dénomination « Jacqueline Chesta » au nom du marché,

Article 3 : d'ouvrir les candidatures aux artistes du 10 octobre 2024 au 10 novembre 2024 sur le site internet de la Ville, pour la participation à ce marché,

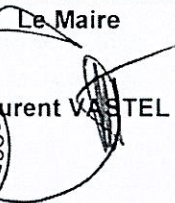

Article 4 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance


Le secrétaire de séance
Estéban LE ROUZES

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Laurent VASTEL


Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le 17 OCT. 2024
Publication/Affichage le : 18 OCT. 2024
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services

